



**Le ministre du commerce a publié un communiqué ce 8 mars 2019 sur le reste des sociétés autorisées à commercialiser les couches jetables.**

En effet, Luc Magloire Atangana tient à informer l'opinion publique « *qu'a l'issue de la tenue le 6 et 7 mars des deuxième et troisième réunions du comité Ad hoc d'évaluation technico réglementaire des couches bébés.... La liste des marques de couche jetables infantiles autorisées à être commercialisées sur le territoire national est complétée.* »

Il s'agit entre autres :

Couches de marque **BONFIX**, distribuées par la société **SITRACEL**.

Couches de marque **DYLAN BABY**, distribuées par la société **KOUAM PONOU JACQUELINE**

Couches de marque **PAMPERS**, distribuées par la société **MOYEN AFRIQUE MOYEN ORIENT** .....

**Lire le présent communiqué de presse:**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DU COMMERCE-----  
**CABINET**  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work – Fatherland

-----  
**MINISTRY OF TRADE**  
-----

Yaoundé, 08 MARS 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, a l'honneur d'informer le grand public qu'à l'issue de la tenue, les 6 et 7 mars 2019, des deuxième et troisième réunions du Comité ad hoc d'évaluation technico-réglementaire des couches bébés, sous l'autorité du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments et d'Expertise (LANACOME), la liste des marques de couches jetables infantiles autorisées à être commercialisées sur le territoire national est complétée ainsi qu'il suit :

- Couches de marque BONFIX, distribuées par la Société SITRACEL ;
- Couches de marque DYLAN BABY, distribuées par la Société KOUAM PONOUE JAQUELINE ;
- Couches de marque PAMPERS, distribuées par la Société MOYEN AFRIQUE MOYEN ORIENT SARL (MAMO) ;

- Couches de marque TAFFY, distribuées par la Société HENRI ET FRERES ;
- Couches de marque JOY BABY, distribuées par la Société HENRI ET FRERES ;
- Couches de marque TIOF, distribuées par la Société HENRI ET FRERES.

L'examen de cas se poursuit pour les autres sociétés distributrices, au-fur-et-à-mesure de la présentation des dossiers. Les résultats en découlant seront communiqués au public au cas par cas et en temps réel.-

